

## **COMMUNIQUÉ**

Le collectif des syndicats et les organisations corporatistes de la santé, suite aux manifestations du jeudi 26 Juin 2025, s'indignent de l'arrestation du camarade **EBOAHUN Kokou Raphaël** de l'hôpital de Bè. Il est Auxiliaire en Pharmacie, Surveillant de la Pharmacie et Porte-parole du Collège des délégués du personnel dudit hôpital.

En effet le camarade **EBOAHUN Kokou Raphaël** a été appréhendé, étant en service à l'hôpital pour, semble-t-il, avoir pris des vues des forces de sécurité.

Il est détenu à la Brigade de Recherche et d'Intervention de la DGPN (Sûreté Nationale). Une délégation des Syndicats et du personnel de l'hôpital de Bè a pu le rencontrer cet après-midi, et ont été les seuls autorisés à le voir.

Nous avons saisi les autorités à son propos et négocions sa libération. Le collège des avocats du Syndicat est également commis et suit déjà le dossier sur le plan judiciaire. Toutefois nous demandons à tous les agents de santé du Togo de rester mobilisés. Nous espérons la libération de notre camarade dans des délais raisonnables.

Nous signalons également, que dans la même journée du 26 juin, lors des manifestations, l'hôpital de Bè a subi des tirs de gaz lacrymogène. Les usagers et le personnel ont été très gravement perturbés par l'odeur des gaz et les tirs dans le voisinage immédiat de l'hôpital. Ces tirs de gaz ont causé l'incendie de l'ambulance de l'hôpital de Bè. Nous demandons qu'une nouvelle ambulance soit disponible le lundi 30 Juin dans ledit hôpital pour assurer la continuité des activités de soins et de prise en charge.

Le Collectif des Syndicats et les organisations corporatistes de la Santé rappellent à toutes et à tous, qu'en vertu du droit international humanitaire, « *les hôpitaux bénéficient d'une protection spéciale et ne doivent pas être attaqués, sauf dans des circonstances exceptionnelles. (...) Les attaques contre les hôpitaux constituent des violations graves du Droit International Humanitaire* ».

La protection des hôpitaux est essentielle pour garantir l'accès aux soins pour les blessés et les malades, notamment pendant les conflits.

Les hôpitaux incarnent les valeurs d'humanité et de compassion, et leur protection est un élément clé du droit international humanitaire.

L'interpellation d'agent de santé en infraction et sur le lieu de travail en situation de crises ou non, se fait selon des procédures légales connues et qui se doivent d'être respectées.

*« Les Conventions de Genève interdisent formellement les attaques volontaires ou non, contre les hôpitaux, qu'ils soient civils ou militaires. Ces établissements de santé, ainsi que le personnel et les patients qui s'y trouvent, sont protégés par le Droit International Humanitaire ».*

Au nom des conventions de Genève et des principes fondamentaux du Droit International Humanitaire, les hôpitaux ainsi que les personnes y travaillant et les usagers ne doivent pas être attaqués ou arrêtés.

Le collectif des syndicats et les organisations corporatistes de la santé rappellent aux autorités administratives et politiques ainsi qu'aux forces de sécurité de faire le nécessaire pour protéger les Établissements de santé et de veiller au respect des principes basiques du droit humanitaire, pour le bien de la population togolaise.

Le collectif des syndicats et les organisations corporatistes de la Santé du Togo, appellent les agents de santé du Togo à rester solidaires et mobilisés dans le respect de la déontologie professionnelle et des Lois, pour ensemble relever les défis importants du secteur.

Fait à Lomé, le 27 Juin 2025.

Pour le collectif des syndicats de la  
santé et les organisations  
corporatistes de la Santé du Togo

Le porte-parole

**SIGNE**

Dr Gilbert TSOLENYANU

**PJ - Liste des syndicats et organisations corporatistes de la santé.**

## **Liste des syndicats et organisations corporatistes de la santé**

- 1- SYNPERSANTO : Syndicat National du Personnel de Santé du Togo
- 2- SYLASTO : Syndicat Libre des Agents de Santé du Togo
- 3- SYNAPRETO : Syndicat National du Personnel de Réanimation du Togo
- 4- SYNPAGES : Syndicat Personnel administratif et de Gestion
- 5- SYNAM : Syndicat National des Auxiliaires Médicaux
- 6- SYNSAFETO : Syndicat des Sages-Femmes du Togo
- 7- AMT : Association des Médecins du Togo
- 8- ANIIT : Association des Infirmiers et Infirmières du Togo
- 9- ASSAFETO : Association des Sages-femmes du Togo
- 10- SYNPHOT : Syndicat National des Praticiens Hospitaliers du Togo
- 11- APSET : Association des Professionnels de la Santé Environnementale du Togo
- 12- ASAMTO : Association des Assistants médicaux du Togo
- 13- APCSH-T : Association des Psychologues Cliniciens et de la Santé Hospitaliers du Togo
- 14- ASEPOT : Association Togolaise des Orthophonistes
- 15- ATRIM : Radiologie et Imagerie médicale
- 16- ASTOP : Association Togolaise des Orthoprotésistes
- 17- ANTART : Association Nationale des Techniciens d'Anesthésie et Réanimation du Togo
- 18- AKITO : Association des Kinésithérapeutes du Togo
- 19- ATTIC : Association Togolaise des Techniciens en Instrumentation Chirurgicale
- 20- ACASSTO : Association des Cadres Administratifs des Soins de Santé du Togo
- 21- ABM Togo : Association des Biologistes Médicaux du Togo
- 22- ANAEPT : Association Nationale des Auxiliaires d'Etats en Pharmacie du Togo